

BTM Maréchal-Ferrant

FORMATION EN APPRENTISSAGE (SUR 26 MOIS)




AGRIPOLE
ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT
LES MÉTIERS DU CHEVAL ET DE L'AGRICULTURE

CFA
CFPC

La formation

Objectifs du BTM Maréchal-Ferrant

Le BTM (brevet technique des métiers) Maréchal-Ferrant est un diplôme de niveau 4 de la Chambre des Métiers. Il permet de se perfectionner au métier de maréchal-ferrant après un CAPa ou un CTM Maréchal-Ferrant.

À la fin de votre formation à AgriPôle, vous savez prodiguer des soins optimaux sur les pieds des équidés, y compris lors de besoins thérapeutiques, et dans ce but vous abordez les notions d'hippologie, de biomécanique et de locomotion afférentes. Vous êtes capable de parer l'équidé en fonction de son anatomie, de sa locomotion et de son activité mais également de concevoir et de poser des ferrures courantes et kinésithérapiques. Vous pouvez dans ce cas être amené.e à travailler avec un vétérinaire. Dans le même temps, vous avez acquis une compréhension fine de l'équidé, de son comportement et des manipulations adaptées en vous préoccupant de l'harmonie entre bien-être et performance du cheval. Enfin, vous comprenez les bases de la création et de la gestion d'entreprise de maréchalerie : aspects juridiques, financiers, fonctionnels et organisationnels. Vous savez communiquer en clientèle, y compris en anglais, et avec les professionnel.le.s dont vous êtes entouré.e.

Rythme

- ♦ **Durée** : Formation alternée sur 26 mois
 - ⇒ 12 à 13 semaines de 35h de présence au CFA par an (945 heures au total)
 - ⇒ 38 ou 39 semaines en entreprise par an dont 5 semaines de congés payés
 - ⇒ Rythme indicatif : regroupement d'une semaine au CFA toutes les 3 semaines environ
- ♦ **Début de la formation** : prioritairement en septembre
- ♦ **Passage de l'examen** : les épreuves se déroulent en octobre de l'année N+2

Répartition horaire et contenu des modules

Horaires indicatifs pour une formation en 26 mois

La formation est répartie en 7 modules, généraux et professionnels :

Modules généraux (324 heures)

- | | |
|--|------|
| ♦ Gestion de l'entreprise | 81h |
| ♦ Communication, Book, TAC et suivi de mémoire | 135h |
| ♦ Anglais | 108h |

Modules professionnels (621 heures)

- | | |
|-------------------------------------|------|
| ♦ Techniques professionnelles | 432h |
| ♦ Hippologie | 108h |
| ♦ Santé et hygiène | 54h |
| ♦ Récupération du vécu | 27h |

Evaluation et validation du diplôme

Le diplôme est un examen terminal. Le BTM est délivré aux candidat.e.s ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 et des notes minimales dans toutes les épreuves. Le candidat/la candidate conserve le bénéfice des notes pendant 10 ans.

Nombres clés

71%

Taux d'obtention du diplôme - Session 2025 (51 % au niveau national)

13%

Taux de rupture des contrats (2024-2025)

7%

Taux d'interruption en cours de formation (2024-2025)

86%

Taux d'insertion professionnelle (à 6 mois) - Session 2025

97%

Taux de satisfaction des apprenti.e.s (moyenne 2022-2025)

Que fait-on après ?

L'obtention du BTM Maréchal-Ferrant permet principalement l'entrée dans la vie professionnelle en trouvant une place salariée dans une entreprise de maréchalerie ou en créant ou en reprenant une entreprise. Il est également possible de poursuivre ses études afin d'acquérir des compétences complémentaires (hippologie, soins vétérinaires, orthopédie équine, etc).

Frais de formation

Tarifs des pensions au 1er septembre 2026 (hébergement possible à l'internat) :

- ◆ Déjeuner : 4,50€
- ◆ Nuitée + petit-déjeuner + déjeuner + dîner : 15,70€

AIDES DE L'OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES (OPCO)

Pour tout contrat d'apprentissage signé, les frais annexes d'hébergement et de restauration s'élèvent à 453 € par an (forfait 5 jours sur 12 regroupements), le reste étant pris en charge par l'OPCO qui attribue également aux primo-entrants une aide financière à l'équipement.

Rémunération de l'apprenti.e

La rémunération, fixée par la Loi pour la Liberté de Choisir son avenir Professionnel (LCAP), est un pourcentage du SMIC (1 867,02 € au 1er juin 2026) suivant le barème indicatif suivant (se référer également à la convention collective qui peut être plus favorable) :

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16-17 ans	27% (504 €)	39% (728 €)	55% (1 026 €)
18-20 ans	43% (802 €)	51% (952 €)	67% (1 250 €)
21-25 ans	53% (989 €)	61% (1 138 €)	78% (1 456 €)
26 ans et +	100% (1 867 €)	100% (1 867 €)	100% (1 867 €)

Aides à l'embauche (LCAP) :

Pour les contrats signés à partir du 24 février 2025, l'employeur peut bénéficier d'une aide pour l'embauche d'un.e apprenti.e d'un montant unique de 5 000 €.

(uniquement pour la première année d'exécution du contrat)

Intégrer la formation

Modalités d'inscription

Pour être admis.e en formation, le/la candidat.e doit :

- ◆ Être titulaire d'un CAPa Maréchal-Ferrant
- ◆ Avoir signé un contrat d'apprentissage
- ◆ Avoir satisfait aux tests de sélection

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour étudier vos besoins et les modalités d'adaptation possibles (accès, accompagnement, supports pédagogiques...), vous pouvez être mis.e en relation avec la référente handicap de notre centre.

Candidature

Dossier de candidature disponible sur demande auprès du secrétariat du CFA-CFPPA :

- ⇒ 02.33.91.02.29
- ⇒ cfa.st-hilaire@educagri.fr

Positionnement et tests de sélection

Après avoir complété un dossier de candidature, chaque candidat.e est invité.e à réaliser un entretien avec l'équipe des formateurs et formatrices chargé.e.s des enseignements, puis est convoqué.e à des tests de sélection constitués :

- ⇒ d'un questionnaire d'hippologie (coeff. 2) ;
- ⇒ d'un QCM de culture générale et psychotechnique (coeff. 1) ;
- ⇒ de tests pratiques de forge (coeff. 2).

L'étude du dossier scolaire permet d'ajouter ou de retirer jusqu'à 2 points sur la moyenne des 3 épreuves précédentes. L'entretien et les tests permettent d'évaluer les motivations du/de la candidat.e et d'ajuster le parcours de formation en fonction de ses acquis.

RENTREE
2026

- ◆ Date limite de retour du dossier de candidature : **VENDREDI 29 MAI 2026**, minuit
- ◆ Date des tests de sélection : **SAMEDI 27 JUIN 2026**, au CFA-CFPPA Agri'Pôle Saint-Hilaire

Le centre de formation

Equipe administrative et pédagogique

- ⇒ Des formateurs et formatrices spécialistes de leur domaine d'intervention, qui vous accompagnent dans la réalisation de votre projet professionnel et des intervenant.e.s professionnel.le.s
- ⇒ Une secrétaire, une infirmière, une référente handicap, une assistante sociale et un technicien informatique et multimédia.

Equipement et matériels

- ⇒ Un atelier de maréchalerie de 1 500m² avec 32 forges fixes et 8 stalles de ferrage ; un centre équestre ; un tapis roulant ; un squelette cheval adulte ; du matériel innovant ...
- ⇒ Des salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, un CDI



JM - Mise à jour : 26 août 2026

AGRIPÔLE
ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT
LYCÉE AGRICOLE CFA CFPC CENTRE ÉQUESTRE EXPLOITATION AGRICOLE

CFA / CFPC Agri'Pôle Saint-Hilaire
400 route de Fougères
50600 Les Loges-Marchis
02.33.91.02.29
cfa.st-hilaire@educagri.fr



Itinéraires & horaires :

atoumod.fr

